



Sommaire :

- * Le mot du Maire
- * Avis aux habitants
- * Compte rendu du Conseil municipal
- * Compte rendu de manifestations
- * Offre d'emploi
- * manifestations
- * Informations diverses
- * Etat civil

JUILLET 2008 n° 146

Horaire d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 17 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 17 h
Vendredi	8 h 00 - 12 h

HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi	9 h - 11 h 45 14 h - 17 h 45
Mardi	FERMEE
Mercredi	9 h - 11 h 45
Judi	14 h 17 h 45
Vendredi	9 h 11 h 45
Samedi	9 h - 11 h 45 14 h - 17 h 45



Mensuel d'information communale de St Barthélemy,

les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail mairie.saintbarth@wanadoo.fr avant le 20 de chaque mois

Rédaction—Administration et impression - Mairie de St Barthélemy

Le mot du Maire

Installée à St Barthélemy en janvier 2001, l'entreprise Rhonalbois s'est illustrée quelques mois plus tard auprès des riverains par des émissions importantes de poussières.

Malgré les multiples interventions des riverains, de la commune, des associations, des services de l'Etat, du Député, cette situation a perduré...

Par l'arrêté n°2008-06801 en date du 21 juillet 2008, Monsieur le Préfet de l'Isère vient de suspendre l'activité de travail du bois de cette société jusqu'à la mise en conformité des installations selon les prescriptions techniques notifiées.

Voilà l'aboutissement de ce conflit qui a empoisonné la vie des riverains et celle des salariés depuis trop longtemps.

ENVIRONNEMENT



Cette année est favorable à la végétation.

La nature bien arrosée, les plantes se sont développées.

Pour l'agrément du paysage, pensons à l'entretien et à la taille de nos haies qui, en particulier, ne doivent pas déborder sur l'espace public;

Bruno DANNONAY (Commission Environnement)

Le SAMU - Centre 15 du CHU poursuit une démarche d'amélioration de la réponse aux appels de la population de l'Isère, en séparant progressivement, afin de mieux les traiter, les flux d'appels entre :

- les urgences ou risques vitaux
- les conseils médicaux et demandes de visite à domicile de médecin généraliste.

L'enjeu de ce projet est de permettre au n°15 de redevenir une ligne consacrée en priorité aux urgences médicales et risques vitaux.

La séparation des appels se traduit, depuis le 1er juin 2008 par la création d'un nouveau numéro de téléphone départemental dédié à la réponse médicale, aux demandes de conseil téléphonique ou de visite à domicile par un médecin généraliste

0 810 15 33 33

Ce numéro d'appel unique pour l'Isère est accessible en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

Il s'agit d'un n°azur facturé sur la base d'un appel local à savoir 0.14 € l'appel quelle que soit la durée.

INFORMATION

Des casiers de congélation sont disponibles, personnes intéressées :

contacter Mme LETHY Marcelle au 04 74 84 70 93 ou 06 64 96 61 89



Les barbecues s'installent dans les jardins ou sur les terrasses, les piscines font la joie des petits et des grands...

Profitez pleinement des beaux jours.

Quelques règles sont toutefois à respecter

Il est fondamental de ne pas gêner nos voisins par des nuisances sonores intempestives, par des fumées mal contrôlées pouvant être à l'origine de bien des désagréments.

Soyons respectueux de notre environnement

Vous avez prévu une soirée qui risque d'être plus animée et bruyante qu'à l'accoutumée :

n'oubliez pas d'en informer votre voisinage qui appréciera votre démarche et sera ainsi plus tolérant

Une vigilance constante de notre comportement vis-à-vis des autres est le gage d'une bonne entente, d'une meilleure qualité de vie

Soyez prudent !

Afin que vos distractions estivales ne se transforment pas en un véritable cauchemar :

* ne laissez aucun espace barbecue sans surveillance, ayez toujours à proximité une réserve d'eau afin de limiter les dégâts en cas de départ du feu

* veillez aux enfants, éloignez-les des risques potentiels liés au feu, ne les laissez pas seuls près de la piscine, même faible quantité d'eau peut leur être fatale

De nombreux accidents à déplorer chaque année nous incitent à la plus grande prudence.

Très bonnes vacances à toutes et à tous sans oublier qu'il n'y a pas de vie sans aucun bruit, restons raisonnablement tolérants.

Gislène PUPAT (Commission communication)



CONVENTION FRAIS ENTRETIEN EAUX PLUVIALES SYNDICAT INTERCOMMUNAL BEAUREPAIRE / ST BARTHELEMY

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat des Eaux de Beaurepaire concernant les avaloirs d'eaux pluviales.

En effet en 2005 une convention avait été signée avec le syndicat pour en effectuer l'entretien sans qu'il soit précisé s'il s'agissait d'ouvrages raccordés ou non à l'égout.

Par cette nouvelle convention il est stipulé que seuls sont pris en charge les avaloirs raccordés à l'assainissement.

Le Conseil après échange,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention

CONVENTION CENTRE MEDICO SOCIAL DE LA COTE ST ANDRE

Madame Brigitte GUEDENET, adjointe, donne lecture de la Convention que propose le Centre Médico Social de la Côte St André pour le service médical des effectifs scolaires : la participation communale s'élèvera à 0.80 € / enfant.

Le Conseil après en avoir délibéré,

ACCEPTE cette proposition à l'unanimité

CHARGE Monsieur Le Maire de signer cette convention.

COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRE DESIGNATION DES MEMBRES

Afin de prendre en compte les remarques de la Sous Préfecture concernant la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres, ont été désignés :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Gérard BECT	J.Claude FRANDON
Bruno GIRIER	Bruno DANNONAY
Luc BERNIER	Bernard GUILLOT

DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil prend connaissance des droits de préemption qu'il peut faire valoir sur les propriétés suivantes :

- **propriété BAGNIER**, sise le Village, cadastrée AK 324,285

- **propriété PEAN**, 620 route de Beaurepaire, cadastrée AL 143,
« la Craz » cadastrée AL 144, 80, 79, 210, 213, 214

- **propriété Consorts FUCHS**, « la Craz » cadastrée AL 279, 282, 127, 90, 91

Le Conseil après réflexion

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de ces biens

- **propriété CAUVIN** section AK 224 s'agissant d'une maison (SHON 115m2) construit sur un tènement de 1 311 m² adossé au cimetière et à la MFR,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale de se prononcer sur cette affaire

Le Conseil après en avoir délibéré:

CONSIDERANT l'enclavement et l'exiguïté actuelle des locaux de la MFR

CONSIDERANT que l'espace limité dont jouit cet établissement nuit à la qualité de l'enseignement

CONSIDERANT que cette école cherche depuis des années une possibilité d'extension au point d'envisager une installation sur un autre lieu de la commune et d'avoir déposé dans ce sens un dossier de financement auprès de la région

CONSIDERANT le montant de la transaction à 158 000 euros

CONSIDERANT que l'acquisition du tènement précité permettrait de sécuriser la sortie des étudiants et d'agrandir leur espace de détente entre les cours

DECIDE à l'unanimité de préempter sur la propriété AK 224, afin de mettre à disposition de la MFR ce tènement selon des modalités qui restent à définir

SOLLICITE l'avis des Domaines sur la valeur de cette propriété

INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET TRESORIER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor public receveurs des collectivités locales ou des établissements publics locaux.

Aux termes des règlements en vigueur, l'indemnité de conseil est fixée à 100% du montant maximum de l'indemnité calculé par application du barème défini par l'article 4 à la moyenne des dépenses des trois dernières années.

L'indemnité de budget est fixée à 45.73 euros conformément à l'arrêté du 21 mars 1962.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2008 et suivants.

AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la séance du 21 mai 2008 lors de laquelle a été fixé à 100% le taux de promotion applicable par l'ensemble des grades des agents de la Collectivité.

Il informe le Conseil des propositions d'avancement de grade validées en Commission Administrative Paritaire réunie le 29 mai 2008, concernant l'ensemble des agents des services techniques.

Il indique qu'il y a lieu de créer pour chacun de ces agents les grades correspondant à leur évolution de carrière :

Mme BARATIER Gisèle

GRADE ACTUEL Agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles

NOUVEAU GRADE Agent spécialisé Principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles

M FRANDON Pierre

GRADE ACTUEL Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe

NOUVEAU GRADE Adjoint Principal de 2^{ème} classe

Mme FRANDON Danièle

GRADE ACTUEL Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe

NOUVEAU GRADE Adjoint Principal de 2^{ème} classe

La promotion de M DE BERSUDER Jean-François est soumise à la réussite d'un examen professionnel.

Le Conseil après échange,

DECIDE la création des nouveaux grades

CHARGE le Maire des formalités auprès de la Bourse pour l'Emploi

DIT que l'arrêté portant tableau d'avancement au grade supérieur sera transmis au contrôle de légalité et au Centre de Gestion

AUTORISE le Maire à nommer chaque agent dans son nouveau grade à compter du 1^{er} octobre 2008.

DECHARGE D'IZEAUX

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre par laquelle Monsieur le Maire d'Izeaux sollicite l'avis des élus, de la commune de St Barthélemy sur le récurrent projet de décharge.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil à l'unanimité

REAFFIRME son opposition à tout projet de décharge au dessus d'une nappe phréatique qualifiée de patrimoniale par le Schéma Directeur;

COURRIER MME GINET

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée les termes d'un courrier par lequel Mme GINET demande que la commune de St Barthélemy soit intégrée dans le périmètre d'une future O.P.A.H. pour bénéficier d'aide à la restauration des façades et l'amélioration de l'habitat.

Le conseil après réflexion,

SOLLICITE auprès de la CCTB l'inscription de ces mesures.

DECHETTERIE

Monsieur Bruno DANNONAY, adjoint en charge des questions d'environnement expose à l'Assemblée les travaux de réflexions effectués par la Commission Environnement du 30 juin. L'aspect traitement et recyclage des déchets est longuement évoqué.

L'Assemblée profite de ces échanges pour demander l'ouverture de la déchetterie intercommunale de Beaurepaire le vendredi après midi.

COMMISSIONS COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil en séance du 21 mai 2008 avait procédé à la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Après consultation de la Directions des Services Fiscaux une nouvelle liste a été établie afin de prendre en compte le caractère obligatoire de certains critères, notamment la domiciliation hors du territoire de la commune de 2 des commissaires.

Il est proposé :

COMMISSIONS COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS

ANNEE 2008

Liste de présentation

Commune de : ST. BARTHELEMY.....

COMMISSAIRES TITULAIRES

(12 noms si commune de moins de 2000 habitants, 16 noms si plus de 2000 habitants)

NOM	PRENOM	PROFESSION	ADRESSE	OBSERVATIONS
ANDREYON	Stéphanie	Secrétaire	PISIEU	
ARSAC	Christophe	Contrôleur TP	ST BARTHELEMY	
BAGNIER	Robert	Agent immobilier	ST BARTHELEMY	
SERRINET	Claude	Agriculteur	ST BARTHELEMY	
BRON	Jean	Artisan	ST BARTHELEMY	
CHENAVAS	Jean	Recreateur	ST BARTHELEMY	
FRANCON	Cathy	Employée	ST BARTHELEMY	
PETREQUIN	Marie-Miriam	Employée	ST BARTHELEMY	
DE CASTRO	Isabelle	Sans profession	ST BARTHELEMY	
GUILLOT	Bernard	Agent d'atelier	ST BARTHELEMY	
GIRIER	Bruno	chef de magasin	ST BARTHELEMY	
REVOL	Sylvie	Sans profession	ST BARTHELEMY	

Propriétaire de bois ou de forêts (si le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum)

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

(12 noms si commune de moins de 2000 habitants, 16 noms si plus de 2000 habitants)

NOM	PRENOM	PROFESSION	ADRESSE	OBSERVATIONS
VAUDAINE	Patrick	Agriculteur	BEAUFORT	
MEYER	Annie	Agent immobilier	ST BARTHELEMY	
POINT	Raphaël	Agriculteur	ST BARTHELEMY	
CHENAVER	Roland	Artisan	ST BARTHELEMY	
NORIANI	Alain	Recreateur	ST BARTHELEMY	
DE CHAPPE	Angèle	Agent immobilier	ST BARTHELEMY	
FRANCOIS BRAZIER	Pascal	Artisan	ST BARTHELEMY	
CAQUET	Jean	Recreateur	ST BARTHELEMY	
PUPAT	Oisiane	Recreateur	ST BARTHELEMY	
EFFANTIN	Jean-Pierre	Artisan	ST BARTHELEMY	
GINET	Louvent	Sans profession	ST BARTHELEMY	
GUE DENET	Brijette	Educatrice	ST BARTHELEMY	

Propriétaire de bois ou de forêts (si le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum)

JOURNEE DE SOLIDARITE

Instauration de la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2004.626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, notamment son article 6,

Vu la loi n°2008.351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité,

Vu le décret n°2004.1307 du 26 novembre 2004 modifiant le décret n°2000.815 du 25 août 2004 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique,

Monsieur le Maire explique que le législateur a entendu modifier la mise en œuvre de la journée de solidarité instaurée en 2005 pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Il indique que compte tenu du cycle de travail établi en accord avec les agents de la Collectivité ainsi que les nécessités de service, il convient d'instaurer cette journée de solidarité lors

- d'un jour RTT

- ou toute autre modalité permettant

le travail de 7 heures précédemment non travaillées à l'exception des jours de congés annuels pour les agents ayant un temps de travail annualisé.

Il précise que les fonctionnaires et les agents non titulaires travailleront donc un jour de plus sans rémunération supplémentaire.

En conséquence, le temps de travail annuel de référence dans la Collectivité pour un temps complet est majoré de 7 heures.

Le comité technique paritaire a été consulté et a rendu en avis favorable lors de la séance du 25 juin 2008.

Il propose donc d'instaurer cette journée de solidarité lors

- d'un jour RTT

- ou toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées à l'exception des jours de congés annuels pour les agents ayant un temps de travail annualisé.

Sauf décision expresse de l'Assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique Paritaire, ces dispositions seront reconduites d'année en année

OFFRES D'EMPLOI

ASPIT EMPLOI

Un service de proximité dans votre commune
En Territoire Bièvre Valloire

Vous rechercher de la main d'œuvre ?

ASPIT EMPLOI agréé par les services de l'état depuis 1996 met à votre disposition des capacités et des compétences. Nous pouvons intervenir pour des activités régulières, des tâches ponctuelles, un surcroît d'activité, des travaux saisonniers, des remplacements divers...

Pour quels types d'emplois

- ▶ Ménage, repassage, préparation de repas, jardinage, ramassage de feuilles, déneigement, rangement de bois...
- ▶ Services d'aide à la personne
- ▶ Petit bricolage, emplois de services, travaux administratifs, agents de nettoyage, employés du bâtiment et des travaux publics, opérateurs de production...

Pour quels types de clients

- ▶ Particuliers, collectivités locales, associations, agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, entreprises. Votre facture est établie en fin de mois et d'après le nombre d'heures effectuées. Notre taux de facturation comprend : le salaire de la personne, ses congés payés, toutes les charges (URSSAF, ASSE-DIC, Caisse de Retraite...) ainsi que nos frais de fonctionnement.

Dans le cadre des emplois familiaux (Ménage, repassage, préparation de repas, jardinage, ramassage de feuilles, déneigement, rangement de bois...), 50% de votre facturation annuelle est déductible de votre montant net d'impôts (plafond à 6860,21€). C.E.S.U pré remplis acceptés

- ▶ Prise en charge de toutes les formalités administratives (contrat de travail, déclaration d'embauche, salaire, facturation...)
- ▶ Recrutement, présentation et suivi du salarié assurés par l'association,
- ▶ Le client doit fournir au salarié les matériaux et l'outillage nécessaire à l'accomplissement des tâches fixées par le contrat de mise à disposition.

Vous recherchez un emploi ?

Nous pouvons vous proposer un emploi dans les secteurs d'activités précités. Pour cela, nous souhaitons vous rencontrer afin de mieux vous connaître (compétences, formation, capacités personnelles...).

Des permanences sont organisées près de votre domicile contactez nous à :
St Pierre de Bressieux (siège de l'association) : 04 74 20 13 77
La Côte St André : 04 74 20 83 40

COMPTE RENDU DE MANIFESTATIONS

ACCA « La St Hubert »



L'ACCA organisait son traditionnel ball-trap au stade. Les adeptes du Tir aux Pigeons avaient répondu nombreux à leur invitation. Une parfaite réussite 200 planches tirées et plus de 200 repas servis. Le V.T.T. gagné par Philippe MOREL d'Anjou, le seul à faire un sans faute sur 62 tireurs, le 2ème est notre sociétaire Loïc PERRIER avec une belle finale pour la 2ème place et un superbe jambon (il faut dire qu'il était motivé Camille est né le jeudi 17 juillet, il peut être fier de son papa) **Coupe des Présidents** remportée par René GERVAIS de l'ACCA d'Anneyron sur 24 ACCA représentées. Là aussi Loïc PERRIER est monté sur la 3ème marche du podium **Coupe des Sociétaires** 2 champions, 2 frères Pierre Emmanuel et encore Loïc PERRIER

**Bravo à tous,
Un grand merci,
Sans oublier nos femmes qui ont contribué à l'immense succès de ces deux journées**

Jeannot LAQUET, Président

MANIFESTATIONS

MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2008 SALLE POLYVALENTE ST BARTHELEMY

Débuteront les cours de danse country



En effet Dream Dance Connection, association anciennement domiciliée à Tersanne (26) s'installe à St Barthélemy et c'est avec impatience que Christian et

Isabelle, tous deux moniteurs, diplôme NTA, vous attendent afin de vous faire découvrir et partager leur passion pour la Line Dance

Tous les mercredis aux horaires suivants :

Débutants de 20 h 15 à 21 h 15

Intermédiaires de 21 h 15 à 22 h 15

N'hésitez pas à venir faire un essai le 1^{er} cours est offert
Pour tous renseignements nous sommes à votre disposition

04 74 54 08 45 ou 06 87 52 76 76

RECTIFICATION



ST BARTHELEMY

Salle TONY CHABERT (RDC de la Mairie)



LE SCRABBLE

vous aimez

VENEZ DECOUVRIR une autre manière de jouer :
la formule DUPLICATE pratiquée en club

ON VOUS EXPLIQUE TOUT !

Venez partager un moment de détente, de convivialité, d'esprit sportif, de bonne humeur et de plaisir du jeu.

RENDEZ-VOUS LE MARDI 9 SEPTEMBRE 2008

POUR UNE SEANCE DECOUVERTE à 14 H30

PRIMARETTE EN FETE

Vendredi 29 août 2008

Repas convivial suivi
d'un karaoké géant (
organisé par les Conscrits)
Repas 8 euros réponse avant le
15/08
À déposer Epicerie Primarette

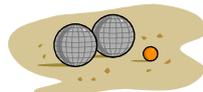


Samedi 30 août 2008

Soirée Mousse avec Sono 38

Dimanche 31 août 2008 à 15 h

Concours de Pétanque



SAMEDI 20 SEPTEMBRE 2008

A l'église de St Barthélémy
CONCERT CHANTS CORSE



Pour plus de renseignements
Contactez
« Saint Barthélémy Oron et Patrimoine »

Jean CHENAVAS, Président

UNE BONNE ACTION...



**DON DU SANG
BEAUREPAIRE**

Salle polyvalente
4 et 12 août 2008
de 16 h 30 à 20 h

ETAT CIVIL



le 19 juillet 2008
Se sont unis

M. FRANDON Nicolas Gérard
et
Mlle GIROUD Sandrine Marthe
domiciliés lot la Matinière route de Grenoble

Meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux

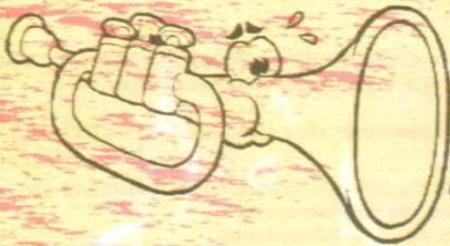


le 19 juillet 2008
est né

Devon Jacky CLEMARON
De Marc Jean-Pierre CLEMARON
Et
Sandra Marie THIERRY
Domiciliés 16 chemin de la Goutériat

Félicitations aux jeunes parents

INFORMATION RENTREE



Ecole Intercommunale de Musique



Tu veux faire de la musique, seul ou avec tes copains ? Viens nous rejoindre à l'école de musique. Tu pourras y pratiquer la clarinette, la flûte traversière et flûte à bec, guitare classique et guitare électrique, percussions, batterie, piano, saxophone, trombone, trompette, tuba.

Permanences d'information et d'inscription

- Mercredi 3 septembre de 14h à 19h à Beaurepaire (Salle Vaucanson - Rue Français)
- Jeudi 4 septembre de 17h à 19h à Beaurepaire (Salle Vaucanson - Rue Français)

Tarifs

Droit d'inscription : 27 euros

Cotisation	Enfants / Ado		Ad o / Adultes	
	Canton	Hors canton	Canton	Hors canton
Eveil musical (5-6 ans)	33€	82€	-	-
Formation Musicale	44€	110€	55€	127€
Cursus complet	184€	459€	245€	566€
Cursus musique actuelle	150€	300€	150€	300€
Instrument individuel	-	-	273€	629€
Pratiques collectives	-	-	142€	327€
2 ^{ème} instrument	184€	459€	245€	566€

Contact :

Sylvain ELISSONDE
Directeur de l'Ecole de Musique Intercommunale
Tél. 04.74.84.73.21

Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
Tél. 04.74.84.67.29

2008 / 2009